

Le tourisme résiste à la taxe aérienne

● Après un premier trimestre réussi, l'activité touristique poursuit sa dynamique en avril malgré l'entrée en vigueur de la taxe aérienne. Ces performances dopent le moral des professionnels avant la haute saison, qui coïncide une nouvelle fois avec le ramadan.



● Le marché européen, qui représente environ les trois quarts du volume de trafic aérien, a enregistré une hausse de 6,82%.

Le tourisme national résiste pour le moment à la taxe aérienne. C'est le moins que l'on puisse dire au regard des résultats réalisés par le secteur durant le mois d'avril, marqué par l'entrée en vigueur de cette nouvelle imposition tant controversée. Selon les statistiques officielles publiées par le ministère du Tourisme : «l'activité touristique a maintenu la cadence de croissance entamée depuis le début de l'année avec une progression de 13% des arrivées de touristes aux postes-frontières durant le mois d'avril 2014». La hausse s'accompagne d'un bond de 19% des touristes étrangers de séjour (TES), contre 5% pour les MRE. Ces chiffres ont de quoi rassurer les artisans de la fameuse taxe aérienne, d'autant plus que les indicateurs de l'activité aérienne du quatrième mois de l'année, publiés par l'Office national des aéroports (ONDA), s'inscrivent également dans le vert.

Le marché européen, qui représente environ les trois quarts du volume de trafic aérien, a enregistré une hausse de 6,82%. Les menaces de fermeture de lignes brandies par certaines compagnies low-cost au lendemain de l'annonce de l'introduction de la taxe aérienne n'ont pas encore eu d'effet. C'est au lendemain de la haute saison se profilant à l'horizon que l'on pourra mesurer les répercussions de la «taxe Hadad». En attendant, le secteur touristique peut se réjouir de la hausse des arrivées en provenance de la quasi-totalité des marchés émetteurs traditionnels.

+12% pour les nuitées

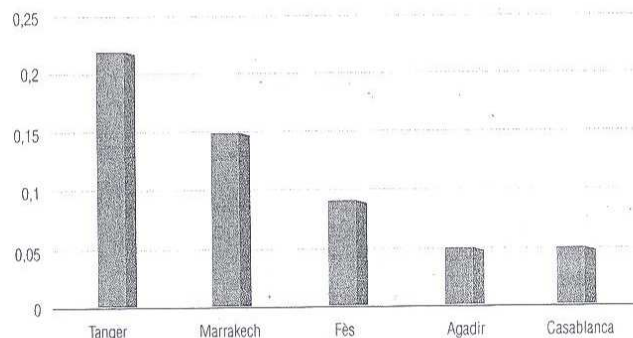
Les chiffres du ministère du Tourisme indiquent une croissance de 26% des arrivées des touristes originaires du Royaume-Uni, 21% pour l'Allemagne, 12% pour l'Italie

● ● ●
Les nuitées réalisées par les établissements touristiques classés ont progressé de 12% durant le mois d'avril.

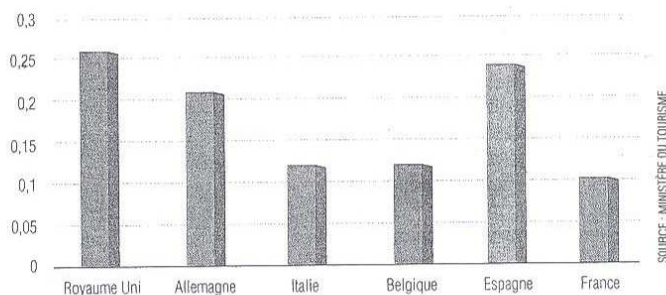
Près de 17 MMDH de recettes en quatre mois

À en croire les statistiques du département du Tourisme, 2,8 millions de touristes se sont déplacés au Maroc entre janvier et avril de l'année en cours, soit une hausse de 10% par rapport à la même période en 2013. Les nuitées totales réalisées dans les établissements d'hébergement touristique classés ont, quant à elles, enregistré une hausse de 11%. Ces résultats positifs profitent surtout aux destinations phares que sont Marrakech et Agadir. Ces deux pôles touristiques rehaussent leurs chiffres respectivement de 12% et 9%, générant à eux seuls 62% des nuitées additionnelles totales. Ils devançant ainsi les destinations comme Fès (+12%), Casablanca et Tanger (+10%), ainsi que Rabat (+7%). Enfin, retenir qu'à fin avril 2014, les recettes générées par l'activité touristique se sont élevées à 16,77 MMDH, soit une progression de +3,8%.

LA VILLE DU DÉTROIT COMPTE RESTER DANS LA COURSE



LE MARCHÉ ANGLAIS EN TÊTE EN AVRIL



et la Belgique. Les arrivées des deux premiers principaux marchés émetteurs, en l'occurrence l'Espagne et la France ont également affiché des progressions à deux chiffres, respectivement de 24% et 10%. Quant aux nuitées réalisées par les établissements d'hébergement touristique classés, elles ont connu la même tendance haussière avec une croissance de 12% par rapport au mois d'avril 2013 (+19% pour les touristes non résidents et -3%

pour les résidents). Cette hausse des nuitées a concerné la majorité des destinations du royaume avec une progression de 22% pour Tanger, 15% pour Marrakech, 9% pour Fès, 5% pour Agadir et Casablanca. De même, les recettes touristiques en devises ont enregistré une hausse de 6% par rapport au même mois de l'année écoulée et ont atteint 4,75 MMDH.

PAR OUMAR BALDÉ
o.balde@leseco.ma